

Mesure M003

« zones de protections fortes » (ZPF)



Cabourg, le 26-28/03/2019

Sommaire

1. Rappel du cadrage national
 1. Définition
 2. Vers un réseau cohérent
 3. Les différentes étapes
2. Objectifs Environnementaux & Protections Fortes
3. Exemple en Bretagne
4. Calendrier

1. Rappel du cadrage national

« Compléter le réseau d'AMP par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable »

Définition déclinée en 5 critères

Une protection forte au sens de la DCSMM :

1. Porte sur la **biodiversité remarquable définie par les enjeux écologiques** de la DCSMM :
 - Enjeux écologiques prioritaires définis en amont des objectifs environnementaux dans le cadre du 2^{ème} cycle de la DCSMM
 - Contribution à l'atteinte des OE (plusieurs cibles des indicateurs des OE renvoient vers la mesure M003 – cf. point 2)

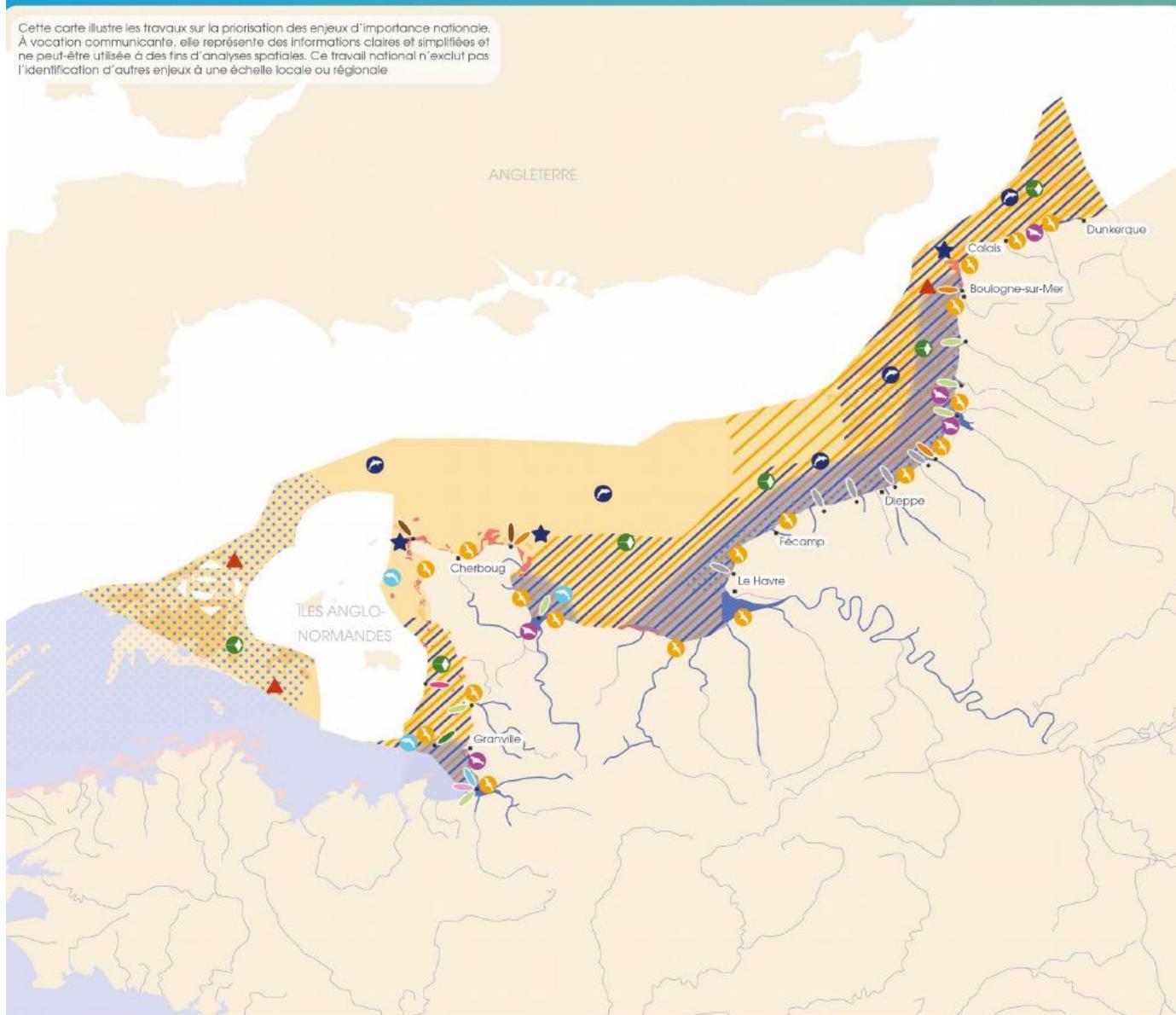


	21 GRANDS TYPES D'ENJEUX ECOLOGIQUES
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrologiques particulières
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Habitats particuliers
	Habitats profonds
	Habitats rocheux
	Habitats sédimentaires
	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus
	Structures géomorphologiques particulières
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins
	Populations localement importantes d'éla-smobran-ches
	Nidification de limicoles et zones d'alimentation
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau
	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période internuptiale
	Domaine vital des groupes sédentaires de grands dauphins
	Colonies de phoques et zones d'alimentation
Autres	Autres espèces de poissons menacées : Mérou (menacée) Corb (vulnérable) ?

Projet DSF MEMN soumis à consultation

ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN MANCHE - MER DU NORD

Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. À vocation communicante, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut-être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale.



Espèces et réseaux trophiques

- Colonies d'oiseaux marins et limicoles
- Fortes densités et alimentation des oiseaux marins
- Estuaires
- Cours d'eau
- Concentration de poissons fourrages
- Enjeux pour les élasmobranches
- Densité maximale de marsouins
- Population sédentaire de Grands dauphins
- Colonies de phoques
- Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune

Enjeux pour les oiseaux marins

Enjeux pour les amphihalins

Enjeux pour les poissons fourrages

Enjeux pour les mammifères

Habitats

- Roches et autres substrats durs
- Sédiments meubles (vases, sables, cailloutis, sédiments grossiers)
- Dunes hydrauliques
- Hauts-fonds rocheux et fosses
- Laminaires
- Bancs de moules
- Prés salés
- Zostères
- Maërl
- Hermelles
- Huîtres plates

Structures géomorphologiques à enjeux

Habitats particuliers côtiers à enjeu fort ou majeur

Conditions hydrologiques et habitats pélagiques

- Détroits et zones associées
- Zone de front thermique et halin
- Apports fluviaux et baies macrotidales

0 100 kilomètres
50 milles marins

Projection cartographique : WGS84 / Pseudo Mercator

Projet DSF NAMO soumis à consultation

ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN NORD ATLANTIQUE - MANCHE OUEST

Espèces et réseaux trophiques

- Colonies d'oiseaux marins et limnicoles
- Fortes densités et alimentation des oiseaux marins

Enjeux pour les oiseaux marins

- Estuaires
- Cours d'eau

Enjeux pour les amphihalins

- Enjeux pour les tortues

- Enjeux pour les élasmobranches

- Densité maximale de marsouins

- Population sédentaire de Grands dauphins

- Colonies de phoques et alimentation

Enjeux pour les mammifères

- Petits delphinidés en hiver

- Rorqual commun

- Enjeux pour l'ensemble de la megafaune

-

Conditions hydrologiques et habitats pélagiques

- Détroits et zones associées

- Zone de front thermique

- Apports fluviaux et baies macrotidales

- Upwelling

Enjeux multiples

- Talus océanique

Enjeux pour les habitats profonds. Zone fonctionnelle importante pour les mammifères marins, les oiseaux et les grands pélagiques

Habitats

- Roches et autres substrats durs
- Sédiments meubles (vases, sables, cailloux, sédiments grossiers)
- Vases du littoral

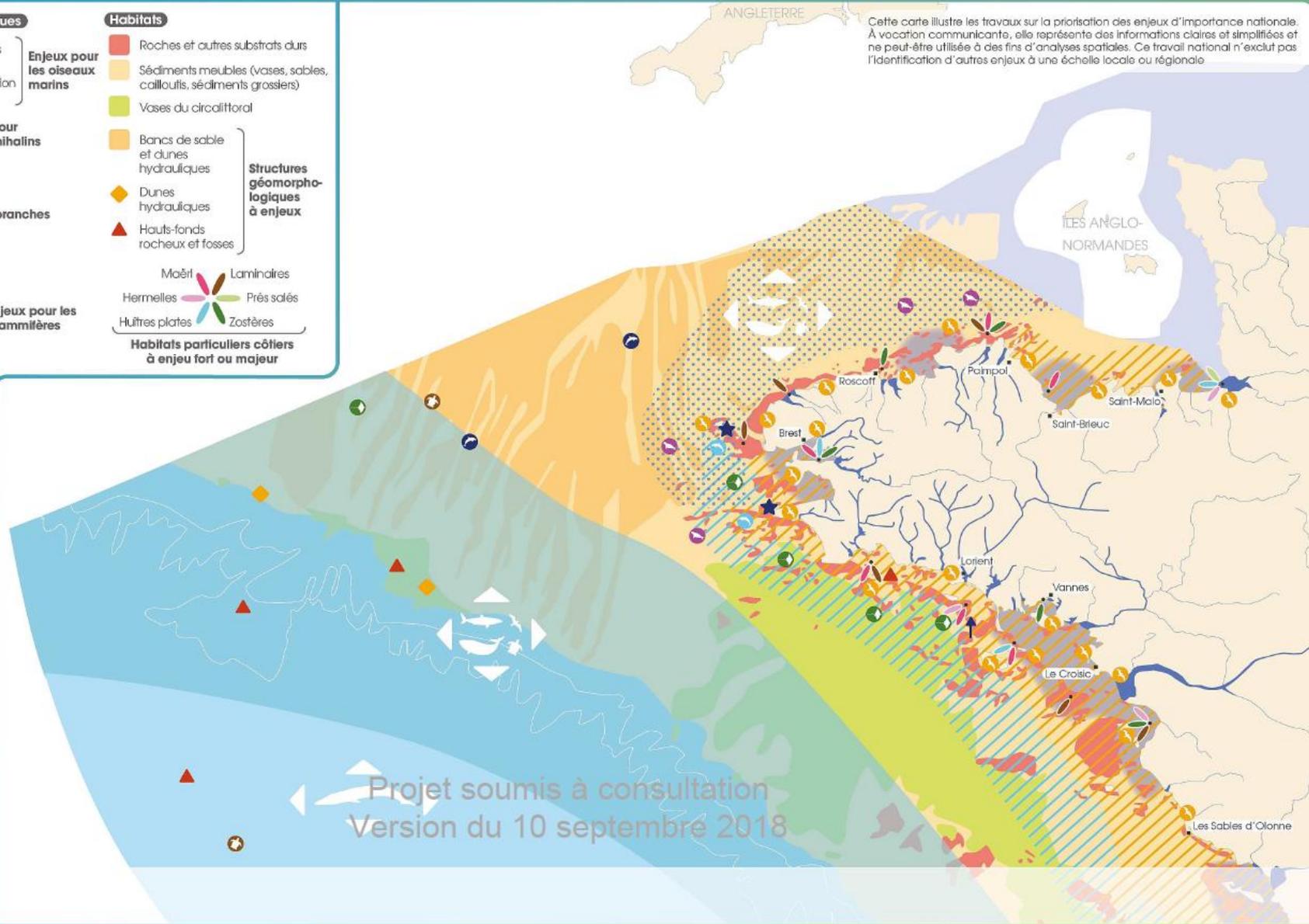
- Bancs de sable et dunes hydrauliques
- Dunes hydrauliques
- Hauts-fonds rocheux et fosses

Structures géomorphologiques à enjeux

- Maërl
- Laminaires
- Hermelles
- Prés salés
- Huîtres plates
- Zostères

Habitats particuliers côtiers à enjeu fort ou majeur

Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. À vocation communicative, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale



Projet soumis à consultation
Version du 10 septembre 2018

Projet DSF SA soumis à consultation

ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN SUD ATLANTIQUE

Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale du 2^{ème} cycle de la DSDMA. À vocation communicative, elle représente des informations riches et simplifiées et ne peut être utilisée des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale.

D'éventuelles modifications pourront être apportées à la version intégrée au DSF soumis à la consultation du public et des instances.

ESPAGNE

Espèces et réseaux trophiques

- Colonies d'oiseaux marins et limicoles
 - Alimentation des oiseaux marins
 - Estuaires
 - Cours d'eau
 - Enjeux pour les tortues
- Enjeux pour les oiseaux marins**
- Enjeux pour les amphihalins**

Enjeux pour les élaémobranches

- Petits delphinidés en hiver
 - Rorqual commun
 - Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune
- Enjeux pour les mammifères**

Habitats

- Roches et autres substrats durs
- Sédiments meubles (vases, sables, cailloux, sédiments grossiers)
- Vases du circalittoral

Conditions hydrologiques et habitats pélagiques

- Hauts-fonds rocheux et fosses
- Zostères
- Près côtes
- Huitres plates
- Hermatites
- Habitats particuliers côtiers à enjeu fort ou majeur

Enjeux multiples

- Talus océanique
- Apports fluviaux et boies macroplutales
- Tourbillon de moyenne échelle
- Upwelling
- Enjeux pour les habitats profonds. Zone fonctionnelle importante pour les mammifères marins, les oiseaux et les grands pélagiques



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Projection cartographique : WGS84 / Pseudo Mercator

Une protection forte au sens de la DCSMM :

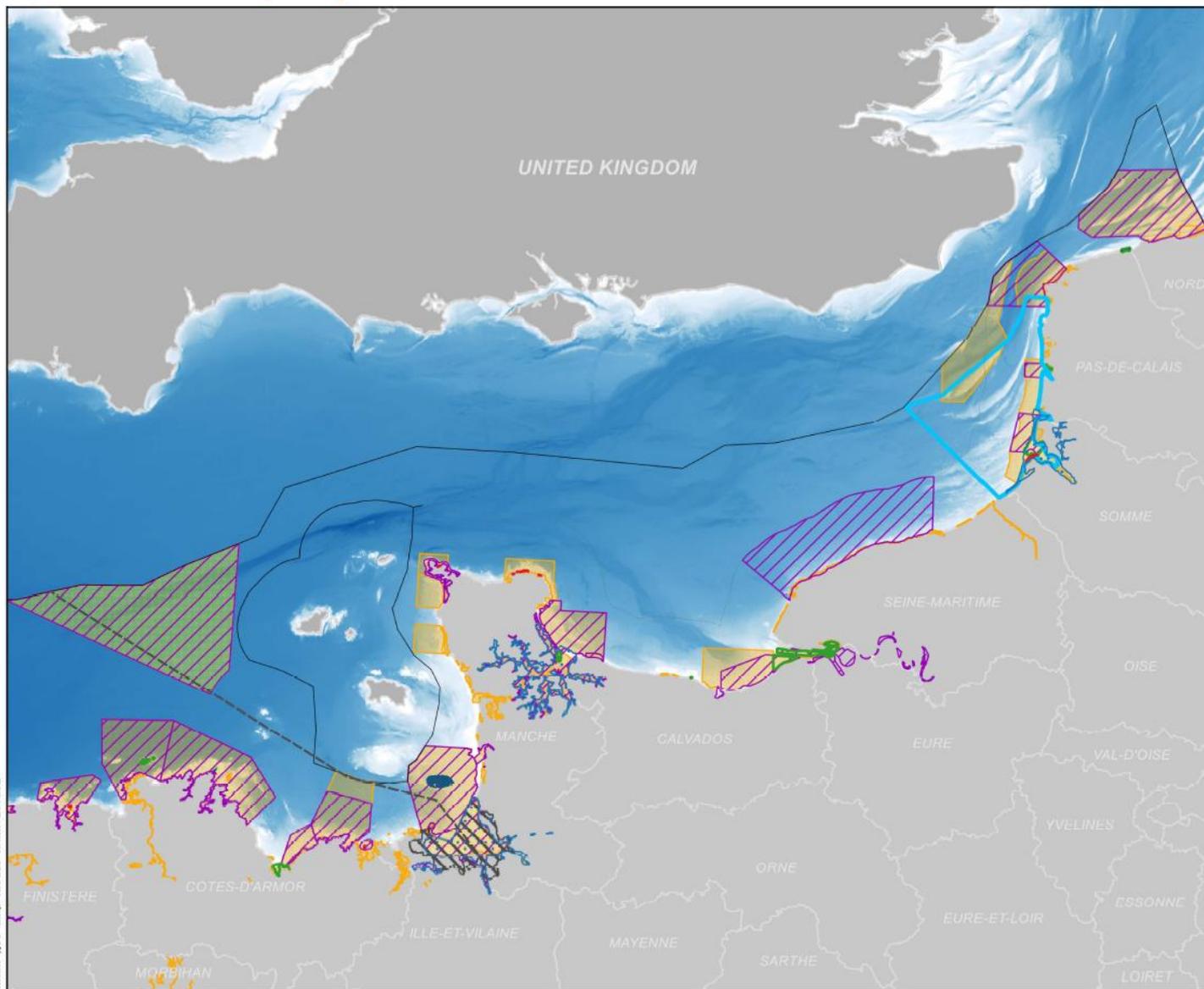
2. Est prioritairement mise en place **au sein d'une AMP**

sauf cas particulier où sa création fait l'objet d'une volonté partagée et quand les enjeux écologiques en présence le justifient.

- Articulation ZPF-N2000: proposition de mesures spécifiques à intégrer dans le docob lors de sa réalisation ou d'une révision (partielle ou complète)

- Articulation ZPF-PNM / RNN: le conseil de gestion / comité consultatif peut proposer aux autorités compétentes des mesures de protections réglementaires

NB : la mise en œuvre d'une protection forte suivra le **circuit habituel de l'instruction** de la mesure en question (RNN, APB, APHN...)



Aires marines protégées de type international

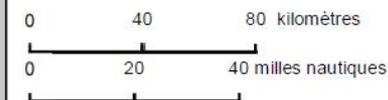
-  Natura 2000 directive habitat
-  Natura 2000 directive habitat (proposition)
-  Natura 2000 directive oiseaux
-  Zone humide d'importance internationale (Ramsar)
-  Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial

Aires marines protégées de type national

-  Parc naturel marin
-  Réserve Naturelle Nationale
-  Aire de protection du Biotope
-  Domaine public maritime attribué au conservatoire du littoral

Délimitations maritimes

-  Limite de la mer territoriale (12mn)
-  Délimitation des françaises ayant fait l'objet d'un accord bilatéral
-  Limite de compétence des préfets maritimes



Sources des données :

- Périmètres AMP : RD AMP, AAMP 2018
- Limites départements : BD TOPO IGN
- Limites pays : Esri
- Délimitations maritimes : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008
- Bathymétrie : MNT Homonim SHOM

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

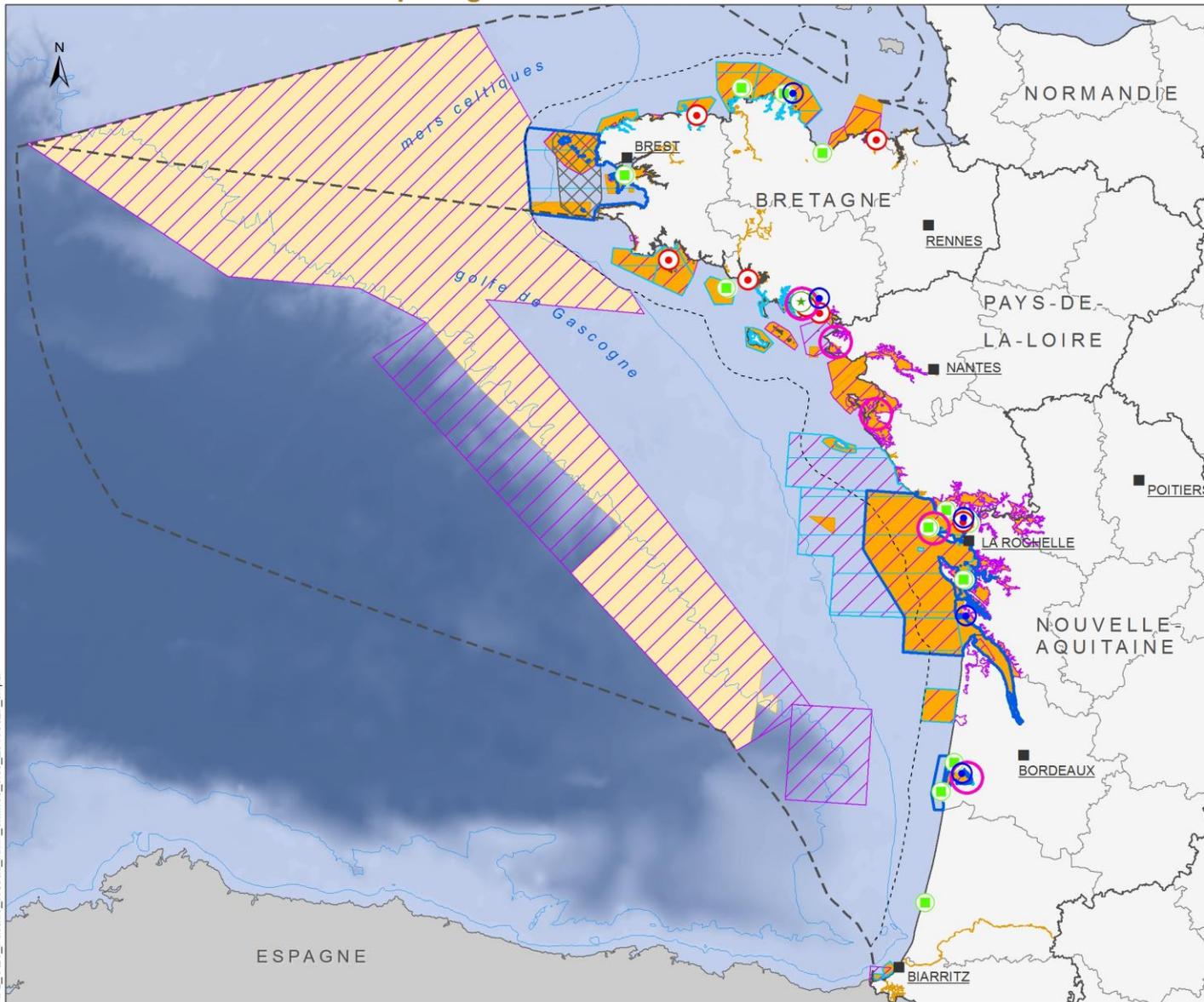


FACADE ATLANTIQUE

Réseau des aires marines protégées

EDITEE LE :

03/2019



Aire marine protégée de type national

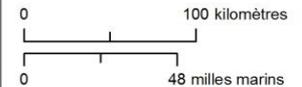
- Parc naturel marin
- Réserve naturelle nationale et régionale
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
- Aire de protection de biotope
- Domaine public maritime (Conservatoire du littoral)

Aire marine protégée de type international

- Natura 2000 - Directive Oiseaux*
- Zone de protection spéciale
- Natura 2000 - Directive Habitats-Faune-Flore*
- Site d'importance communautaire
 - Zone spéciale de conservation
- Autres*
- Réserve de biosphère (UNESCO-MAB)
 - Zone humide d'importance internationale (RAMSAR)
 - Zone marine protégée (OSPAR)

Délimitation maritime

- Limite des parties françaises des sous-régions marines
- Limite de la mer territoriale française (12 MN)



Sources des données :
 - AMP : AFB, 03/2019
 - Fond de carte : AFB, SHOM, IGN, GEBCO et IFREMER
 * : ne pas utiliser pour la navigation

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

**AGENCE FRANÇAISE
 POUR LA BIODIVERSITÉ**
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Une protection forte au sens de la DCSMM :

3. Dispose d'une **réglementation particulière des activités** pour permettre de **diminuer très significativement** (*par un encadrement réglementaire qui peut être saisonnier*) **voire de supprimer les principales pressions** sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte:

- Utilisation outils juridiques existants (RNN, APB, APHN, arrêtés préfectoraux interdisant un type d'activités....)
- Processus de « labellisation » en ZPF, pas de nouvel outil réglementaire
- Toutes activités susceptibles d'être concernées si incompatibles avec les enjeux à préserver
- Cas des activités de pêche professionnelle : mesures découlant des analyse de risques pêche

Une protection forte au sens de la DCSMM :

4. S'appuie sur un document de gestion (charte, plan de gestion, docob) définissant :
 - les enjeux écologiques ciblés par la ZPF
 - les objectifs de protection et un système d'évaluation de l'efficacité du dispositif



Définition

Une protection forte au sens de la DCSMM :

5. Bénéficie d'un **dispositif de contrôle** opérationnel des activités

Préfet de la région
Pays de la Loire



Préfet maritime
de l'Atlantique

**PLAN
DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE
DE L' ENVIRONNEMENT MARIN**

2018 - 2019

Façade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest



Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr

RAPPORT

Mission de coordination
des politiques publiques
de la mer et du littoral

2018

**Stratégie de surveillance et de
contrôle de l'environnement
marin**

**Façade Sud – Atlantique
2018**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

www.dirm-sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA VENDÉE

**PLAN DÉPARTEMENTAL DE CONTRÔLE
DANS LES AIRES MARINES PROTÉGÉES
ET DE L'ENVIRONNEMENT MARIN**

Département de la Vendée

Définition

	ORIENTATIONS MENSUELLES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT MARIN	Mars 2019
FACADE	NAMO	
REFERENCES ENVIRONNEMENT MARIN	<p><u>Instruction du gouvernement du 13 mars 2015 relative à la mise en place d'un dispositif ministériel de contrôle des aires marines protégées et de certaines autorisations délivrées dans les eaux métropolitaines au titre de la protection de l'environnement</u></p> <p><u>Instruction interministérielle n°180/SGMER du 4 novembre 2016</u></p> <p><u>Orientations générales 2018 fixant les priorités de mise en œuvre de l'instruction n°180/2016/SGMER</u></p> <p><u>Plan de façade contrôle dans les aires marines protégées et de l'environnement marin 2018-2019 – façade Nord Atlantique – Manche Ouest</u></p>	

22	Côtes-d'Armor	<p><u>Aires maritimes protégées à surveiller et enjeux associés :</u></p> <p>* Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc - FR3600140</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeu associé : protection des espèces durant lapériode de nidification, dans la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc</u> <p>Legicem : <u>Fiche police spécifique aux réserves naturelles</u></p> <p>Légicem; texte de création de la réserve: <u>Décret ministériel n°98/324 du 28/04/98 portant création de la réserve naturelle</u></p> <p>Legicem, réglementation spécifique: <u>Arrêté inter-préfectoral n°2018/140 du 11/09/2018 portant réglementation de certaines activités dans la réserve naturelle</u></p>
----	---------------	--

Vers un réseau cohérent de ZPF

Les protection fortes actuelles n'ont pas été constituées comme un réseau.

Leur mise en place a répondu à des objectifs particuliers ou à des opportunités.

L'analyse à réaliser ne vise pas à évaluer le travail réalisé jusqu'ici mais à mesurer la distance restante vers un « réseau cohérent ».

Définition des critères de cohérence

Critères	Seuils recommandés
Représentativité Présence /absence	Pour les enjeux identifiés, existence d'au moins une zone représentative fortement protégée.
Réplication Nombre	Au moins 2 réplicats
Viabilité Taille	<p>En fonction des enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 10 à 20 km² en zone côtière • 300 km² au large <p>En privilégiant dans la mesure du possible des aires de forme compacte, pour limiter les « effets de bord »</p> <p><i>NB : le seuil proposé dans ce cadrage est inférieur aux recommandations scientifiques qui existent sur le sujet. Idéalement le réseau comportera également des zones de plus 20 km² bien distribuées spatialement.</i></p>
Connectivité Distribution spatiale, éloignement	<p>Étant donné la complexité des questions liées à la connectivité, ce critère vise uniquement à s'assurer que le réseau est bien distribué spatialement</p> <p>Ce critère sera évalué de façon confondue pour tous les enjeux, avec une distance maximale entre protections fortes de 75 km en zone côtière et 100 km au large</p>

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

QUEL PILOTAGE ?

- DEB = pilote national
- DREALs = pilotes locaux
- AFB, appui technique et scientifique national et local
 - Offre de service pour l'étape 2 qui nécessite une approche/SRM
- Services déconcentrés de l'État : avis technique et mise en œuvre de la concertation
- CMF, CAF, COFIL, conseil gestion : consultation
- Gestionnaires AMP : information / sollicitation

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

Étape 1 : inventaire des protections fortes existantes dans le réseau d'AMP

1. Réalisation de l'inventaire des réglementations (en cours par les 3 DREALs) et le cas échéant, des ZPF existantes ou de zones pouvant être candidates à une labellisation ZPF
2. Partage en inter services Etat
3. Information/Sollicitation des gestionnaires d'AMP pour aider à identifier les ZPF existantes
4. Validation par la DEB (pilote de la mesure)

Étape 2 : analyse de la cohérence du réseau actuel de ZPF

A partir des critères définis dans le cadrage national et de la liste des ZPF identifiées

Étape 3 : Identification des secteurs et des enjeux nécessitant de renforcer le niveau de protection pour conforter le réseau

Pour les enjeux non couverts par le réseau actuel :

- Remontée des gestionnaires d'AMP et leurs organes de gouvernance (N2000, PNM, RN...)
- Propositions complémentaires membres des CMF
- Analyse par les pilotes locaux (DREALs) sur la base des étapes 1 et 2 et des remontées des acteurs

Étape 4 : Compléments à apporter au réseau de protections fortes d'ici 2030 et cibles correspondantes

Propositions de cibles soumises aux CMF (horizon 2030 + intermédiaires 2021 et 2026) :

- % ZEE en ZPF ;
- 7 cibles en AMP :
 - En AMP, % de surface de chaque habitat particulier soustraite durablement aux principales pressions;
 - etc.
- Cibles hors AMP si des enjeux forts le justifient et si volonté partagée

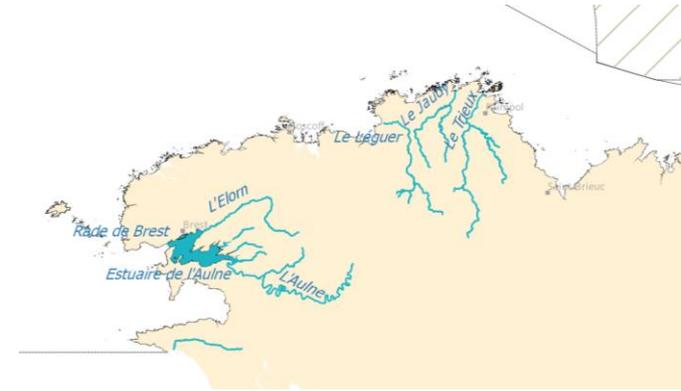
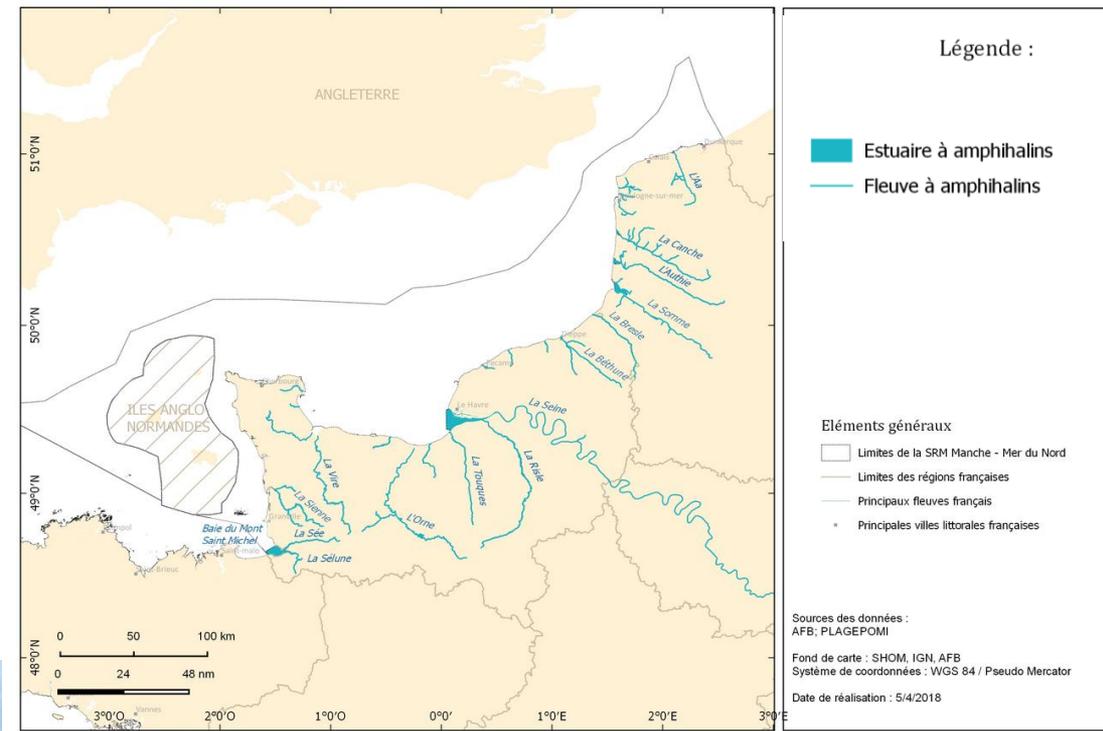
2. Objectifs environnementaux & ZPF

- **7 OE dont la cible 2026 (liée à un des indicateurs proposés) sera définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)**
- **Ces 7 OE ont pour but de REDUIRE/EVITER/LIMITER les pressions sur certains enjeux avec l'aide de la mesure M003**

OE & Enjeux liés aux ZPF

	Enjeux visés par la mesure M003	Cible 2026
D01-HB-OE03-ind1	Habitats rocheux intertidaux (champ de bloc, moulière...)	Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)
D01-HB-OE04-ind1n (ATL)	Bio-constructions de l'espèce <i>S. alveolata</i> constituant les principales zones sources pour sa diffusion larvaire	
D01-HB-OE07-ind1bis (ATL)	Habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux	
D01-HB-OE11-ind2	EMV (écosystèmes marins vulnérables) sur le talus/abysse	
D06-OE02-ind3 (ATL)	Habitats particuliers	
D01-OM-OE07	Habitats des oiseaux sur l'estran	
D07-OE04	Connectivité mer-terre (estuaire, lagune)	

Connectivité Mer-Terre

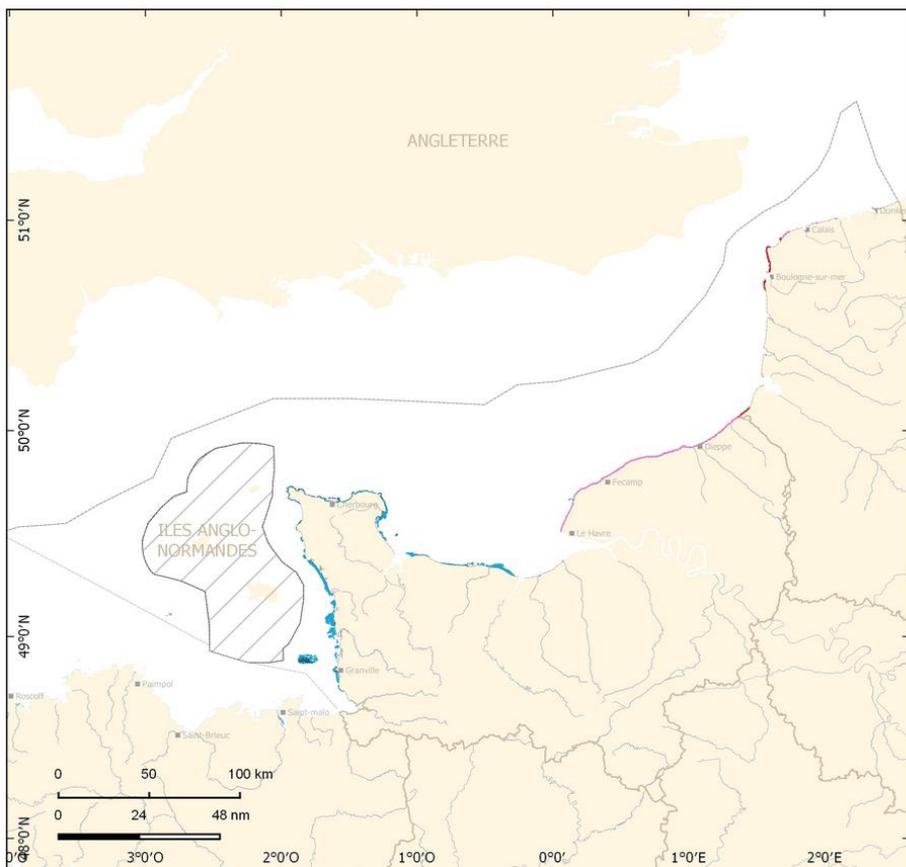


Habitats des oiseaux de l'estran



S. Poncet, AFB 2019

Habitats rocheux intertidaux - SRM Manche-Mer du Nord (DCSMM Second cycle)



Légende :

- Bancs de moules intertidaux
- Champs de blocs intertidaux
- Communautés calcaires du littoral
- Récifs intertidaux

Éléments géo

- Limites de
- Limites de
- Principales
- Principaux

Sources des données : AFB; IFREMER; JNC

Fond de carte : SHOM, IGN, AFB
Système de coordonnées

Date de réalisation : 11/4/2018

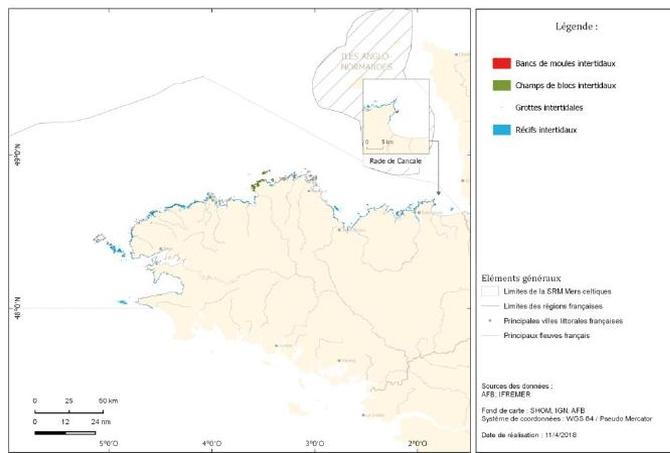
Estran rocheux



C. Lefeuvre, AFB

DIRM NAMO et SA (SRM GdG nord et sud)

Habitats rocheux intertidaux - SRM Mers celtiques (DCSMM Second cycle)



Légende :

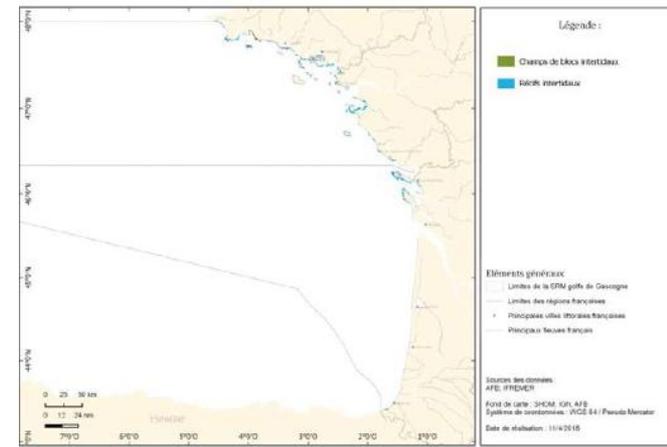
- Bancs de moules intertidaux
- Champs de blocs intertidaux
- Grottes intertidales
- Récifs intertidaux

Éléments géographiques :

- Limites de la SRM Mers celtiques
- Limites des régions françaises
- Principales villes littorales françaises
- Principaux fleuves français

Sources des données : AFB; IFREMER
Fond de carte : SHOM, IGN, AFB
Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo Mercator
Date de réalisation : 11/4/2018

Habitats rocheux intertidaux - SRM golfe de Gascogne (DCSMM Second cycle)



Légende :

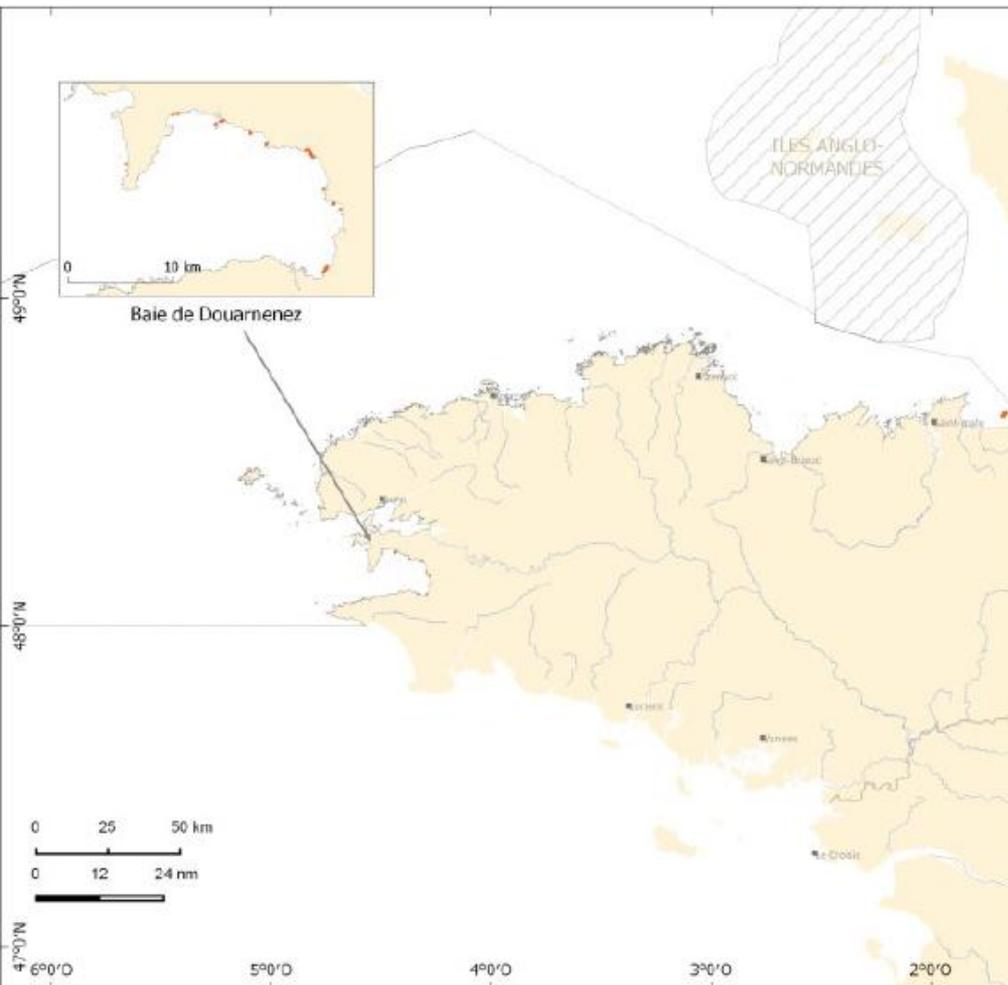
- Champs de blocs intertidaux
- Récifs intertidaux

Éléments géographiques :

- Limites de la SRM golfe de Gascogne
- Limites des régions françaises
- Principales villes littorales françaises
- Principaux fleuves français

Sources des données : AFB; IFREMER
Fond de carte : SHOM, IGN, AFB
Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo Mercator
Date de réalisation : 11/4/2018

Bioconstructions à sabellaridés - SRM Mers celtiques (DCSMM Second cycle)



Légende :

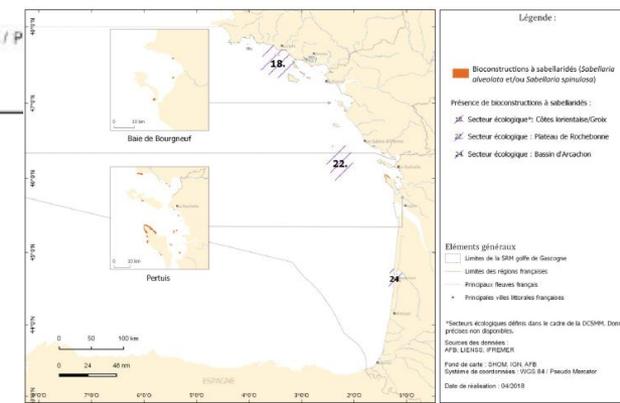
■ Bioconstructions à sabellaridés (*Sabellaria alveolata* et/ou *Sabellaria spinulosa*)



Sources des données :
AFB
Fond de carte : SHOM, IGN, AFB
Système de coordonnées : WGS 84 / P
Date de réalisation : 4/4/2018

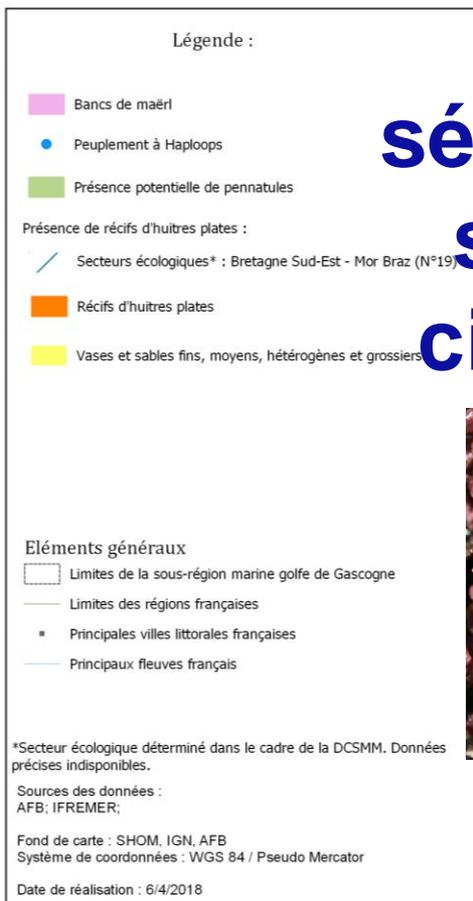
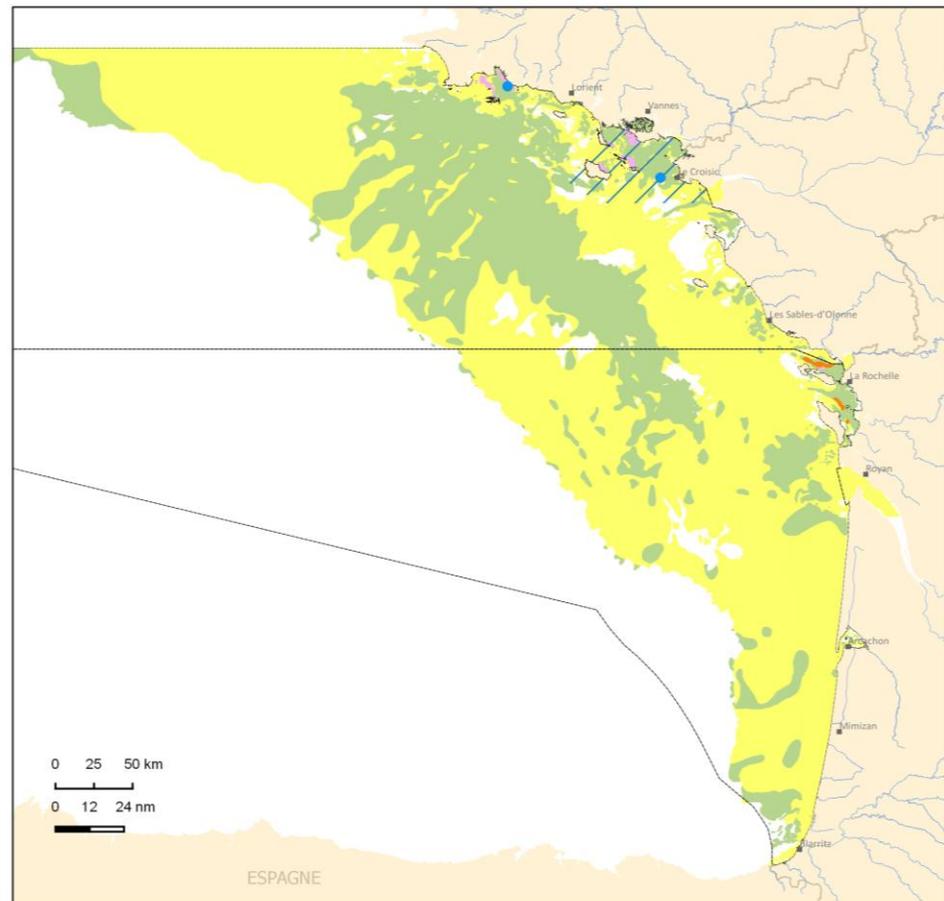
DIRM NAMO et SA (SRM GdG nord et sud)

Bioconstructions à sabellaridés - SRM golfe de Gascogne (DCSMM Second cycle)

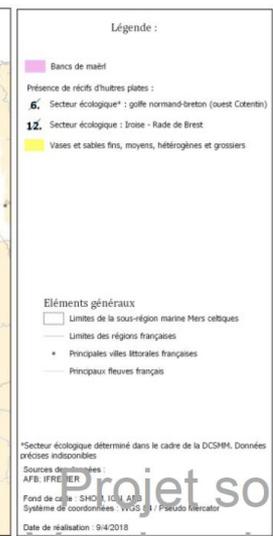
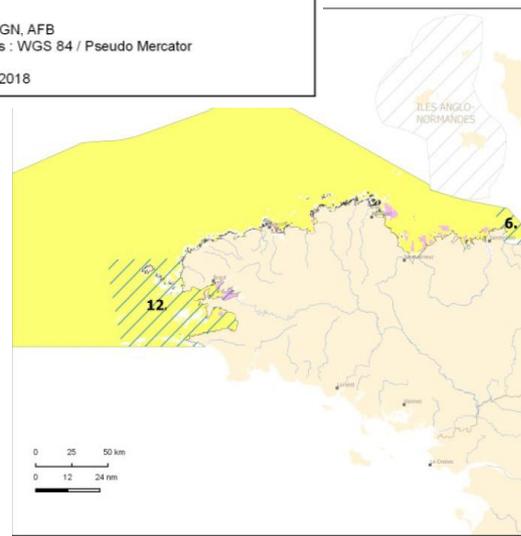


**Recherche des zones sources
pour la diffusion larvaire
(travail Ifremer en cours)**

Habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux



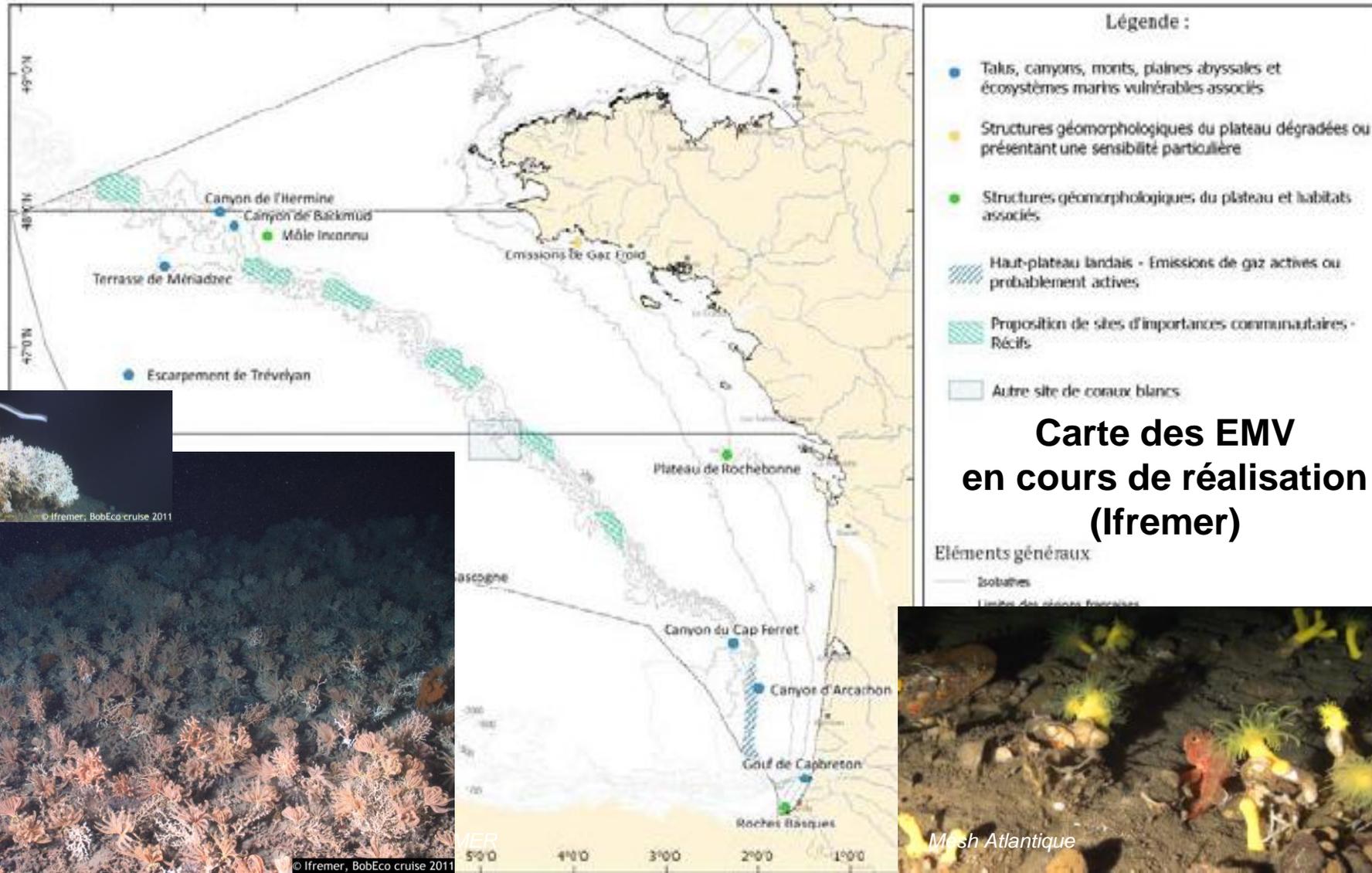
circalittoraux - SRM Mers celtiques (DCSMM Second cycle)



Ecosystèmes marins vulnérables : talus et abysse

DIRM NAMO et SA (SRM MC & GdG)

Structures géomorphologiques et habitats associés - SRM golfe de Gascogne et Mers celtiques (DCSMM Second cycle)



Autres habitats particuliers à prendre en compte dans les ZPF

Bancs de maërl
Bancs de moules subtidal
Banquette à lanice
Herbier Zostera marina
Herbier Zostera noltii
Hermelles S. Spinulosa/Alveolata
Huitres plates
Laminaires
Peuplements à haploops
Végétation pionnières à salicornes
Prés salés Atlantiques
Vases circalittorales à pennatules
Communauté calcaires du littoral
Grottes
Structures formées par les émissions de gaz
Antipathaires, gorgones, éponges et autres scléactiniaires solitaires et coloniaux
Jardins de coraux de substrats meubles
Vase bathyales à pennatules
Mont sous-marin

Forêt de laminaires, peuplement à haploops, herbier de zostères et banc de maërl.



Photos Daniel BLIN, Ifremer/Xavier CAISEY, Jacques GRALL, Yves GLADU.

Etat d'avancement

- Inventaire des ZPF quasi-finalisé en Bretagne (cf. exemple à suivre)
- Inventaire en cours en Pays Loire / Nouvelle-Aquitaine

3. Exemple en Bretagne

Exemple breton

Cf. diapos DREAL Bzh (en cours d'édition)

4. Calendrier

Calendrier « moyen » chaque DREAL ayant son propre calendrier

Etape 1 (inventaire ZPF) : 1^{er} semestre 2019

Etapas 2 & 3 : second semestre 2019

Etapas 4 & 5 : 2020-2021